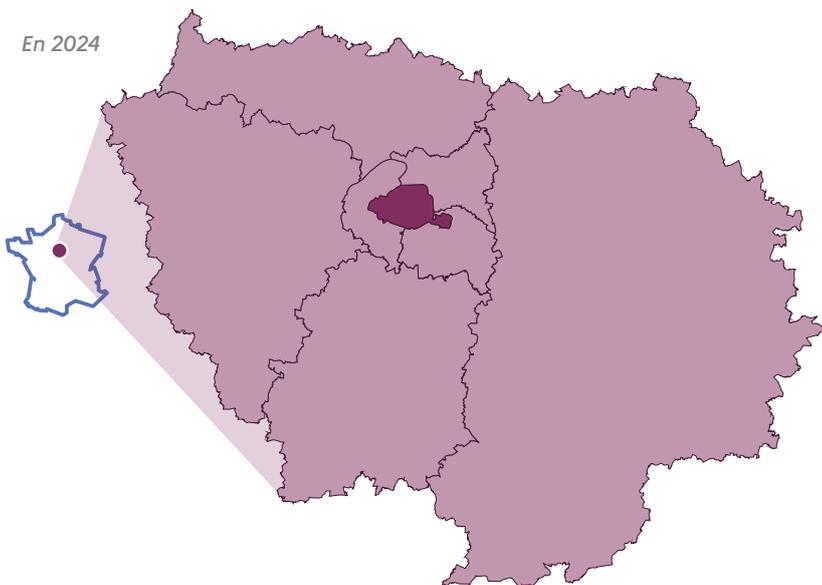


Les attributions de logement social en 2024 à Paris

9 098 attributions
 dans l'ensemble des arrondissements de la capitale
 14 % des attributions en Île-de-France

En 2024

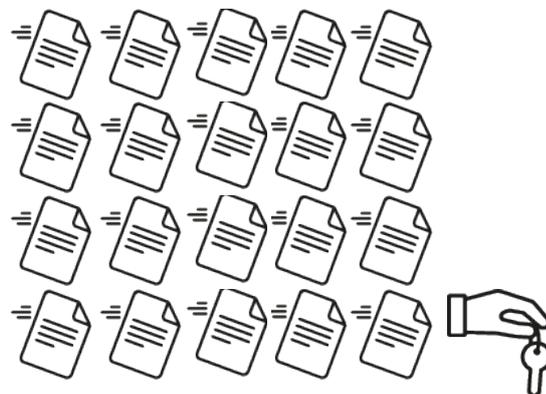


34 % des attributions au profit
 de ménages reconnus prioritaires*

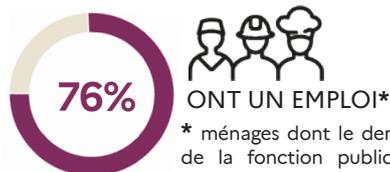
soit
3 125 ménages

* ménages prioritaires au titre du droit au logement opposable (Dalo) et ménages labellisés par l'État, les SIAO ou par une commission partenariale comme prioritaires au titre de l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation.

1 attribution pour 21 demandes



Qui sont les ménages ayant obtenu un logement social ?



* ménages dont le demandeur est agent de la fonction publique (Etat, Territoriale, Hospitalière), salarié du privé, indépendant ou ayant déclaré un revenu d'activité dans ses ressources mensuelles



 **43%** sont des personnes seules

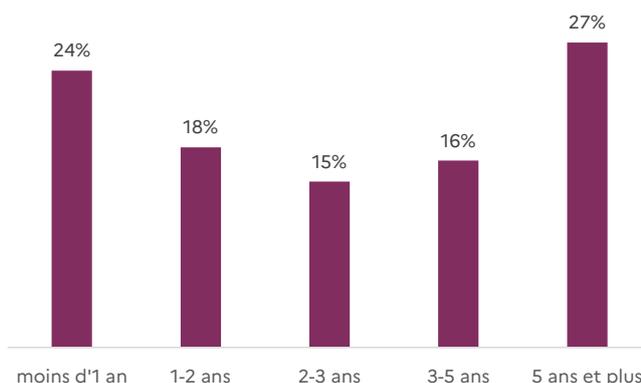
 **20%** sont des couples avec enfant(s)

 **23%** sont des familles monoparentales

 **14%** sont des couples sans enfant

Quels sont les délais d'obtention d'un logement social ?

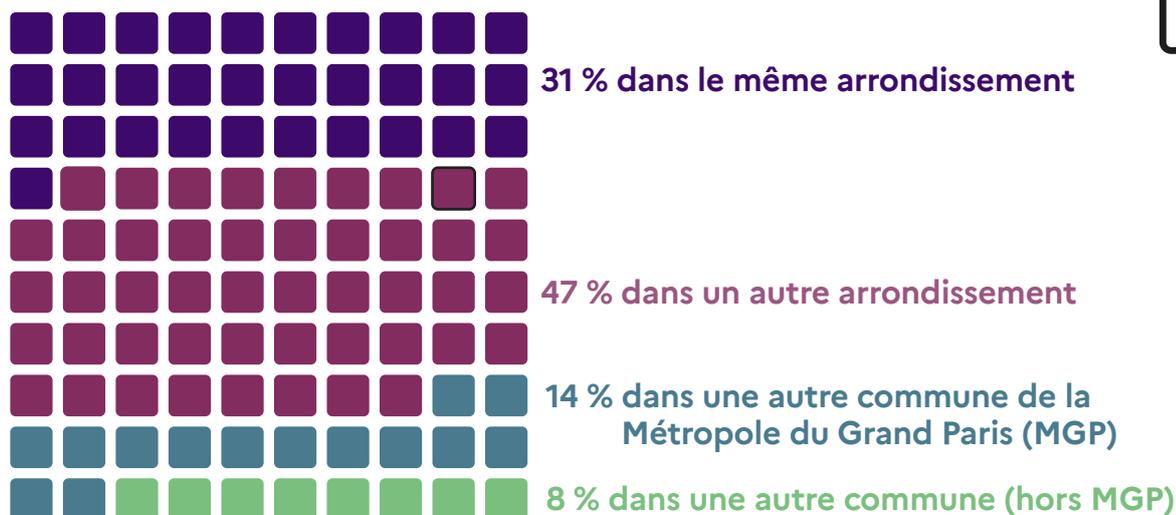
Délai médian
2 ans et 6 mois*



La moitié des ménages ayant obtenu un logement social en 2024 avait déposé sa demande il y a moins de 2 ans et 6 mois.

* Cette valeur ne doit pas être confondue avec l'ancienneté de l'ensemble des demandeurs de logement social.

Où vivaient précédemment les attributaires ?



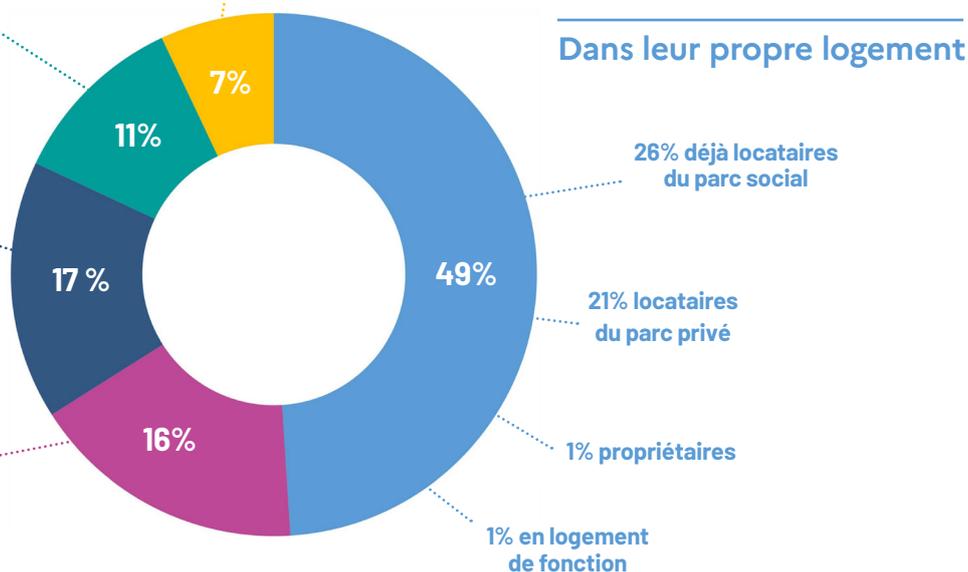
Dans une structure d'hébergement ou à l'hôtel ²

Dans un foyer, une résidence ou dans un logement temporaire ¹

Chez un tiers

En situation précaire ³

Dans leur propre logement



¹ Logement-foyer (foyer de jeunes travailleurs, foyer de travailleurs migrants, foyer pour personnes âgées, foyer pour personnes en situation de handicap), résidence sociale, pension de famille, maison relais, résidence étudiante ou universitaire, logement temporaire (y compris intermédiation locative).

² Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, centre d'hébergement d'urgence, centre d'accueil pour demandeurs d'asile, centre provisoire d'hébergement, hébergement d'urgence pour demandeurs d'asiles, résidence hôtelière à vocation sociale, hébergement à l'hôtel.

³ Ménages dont le demandeur a déclaré être sans abri ou vivre dans un abri de fortune ou dans un bidonville, être logé en camping, en habitat mobile, en squat ou être occupant sans titre.